



ARRÊTÉ DU MAIRE n° 27-2025

Relatif aux travaux de réparation du pont route de Cormelles

Monsieur le Maire de Grentheville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-2 et L2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R110-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Décret n° 2010-926 du 3 août 2010 relatif aux prescriptions techniques applicables aux interventions sur les réseaux de distribution,

Vu la demande de la société Lafosse et Fils lieu-dit Maizeret 14940 Sannerville, pour des travaux de réparation du pont route de Cormelles à Grentheville,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants lors de l'exécution de ces travaux,

ARRÊTE :

- Article 1 La société LAFOSSE et Fils- lieu-dit Maizeret-14940 Sannerville est autorisée à réaliser la réparation du pont route de Cormelles sur la commune de Grentheville, à compter du 19 mai 2025, pour une durée de 40 jours.
- Article 2 Les travaux devront être réalisés dans le respect des règles de sécurité en vigueur, notamment celles relatives à la signalisation temporaire des chantiers (arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et ses modifications ultérieures).
- Article 3 Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, une fermeture à la circulation est prévue, une déviation sera mise en place via route de Soliers et rue de Caen.
- Article 4 La société devra assurer une signalisation temporaire conforme aux dispositions réglementaires du Code de la Route et du Code de la Voirie Routière. Elle devra veiller à minimiser la gêne occasionnée aux riverains et usagers de la voirie.
- Article 5 Toute dégradation de la voirie ou des installations publiques causée par ces travaux devra être réparée à l'identique et à la charge de la société LAFOSSE et Fils lieu-dit Maizeret à Sannerville.
- Article 6 Le présent arrêté ne dispense pas la société des autorisations nécessaires à l'occupation du domaine public lorsque les travaux le requièrent.
- Article 7 Transmission pour exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Président de la CU Caen la mer
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Bretteville sur Laize
- Le SDIS

Article 8 Le présent arrêté sera affiché en mairie et notifié à la société LAFOSSE et FILS lieu-dit Maizeret-14940 Sannerville.

Article 9 Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté, étant précisé que celui-ci peut faire l'objet :
D'un recours gracieux auprès de la mairie de Grentheville dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
D'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Grentheville, le 2 mai 2025
Le Maire,
Emmanuel BELLEE





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803054382



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : LANGLAIS-MARCHESINI Prénom : CAMILLE
Dénomination : SANNERVILLE Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
Chez Sogelink
Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0 6 1 8 9 3 5 2 1 2 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : lafosse-et-fils-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Route de Cormelles
Code postal 1 4 5 4 0 Localité : GRENTHEVILLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 1 9 0 5 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 4 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 4 0 Date de début de réglementation 1 9 0 5 2 0 2 5
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

déviatiOn via route de soliers et rue de caen - accès piétons et cycle conservée sous le pont

Autres prescriptions :

base vie en roulotte autonome + pose d'un échafaudage pour réparation du pont

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

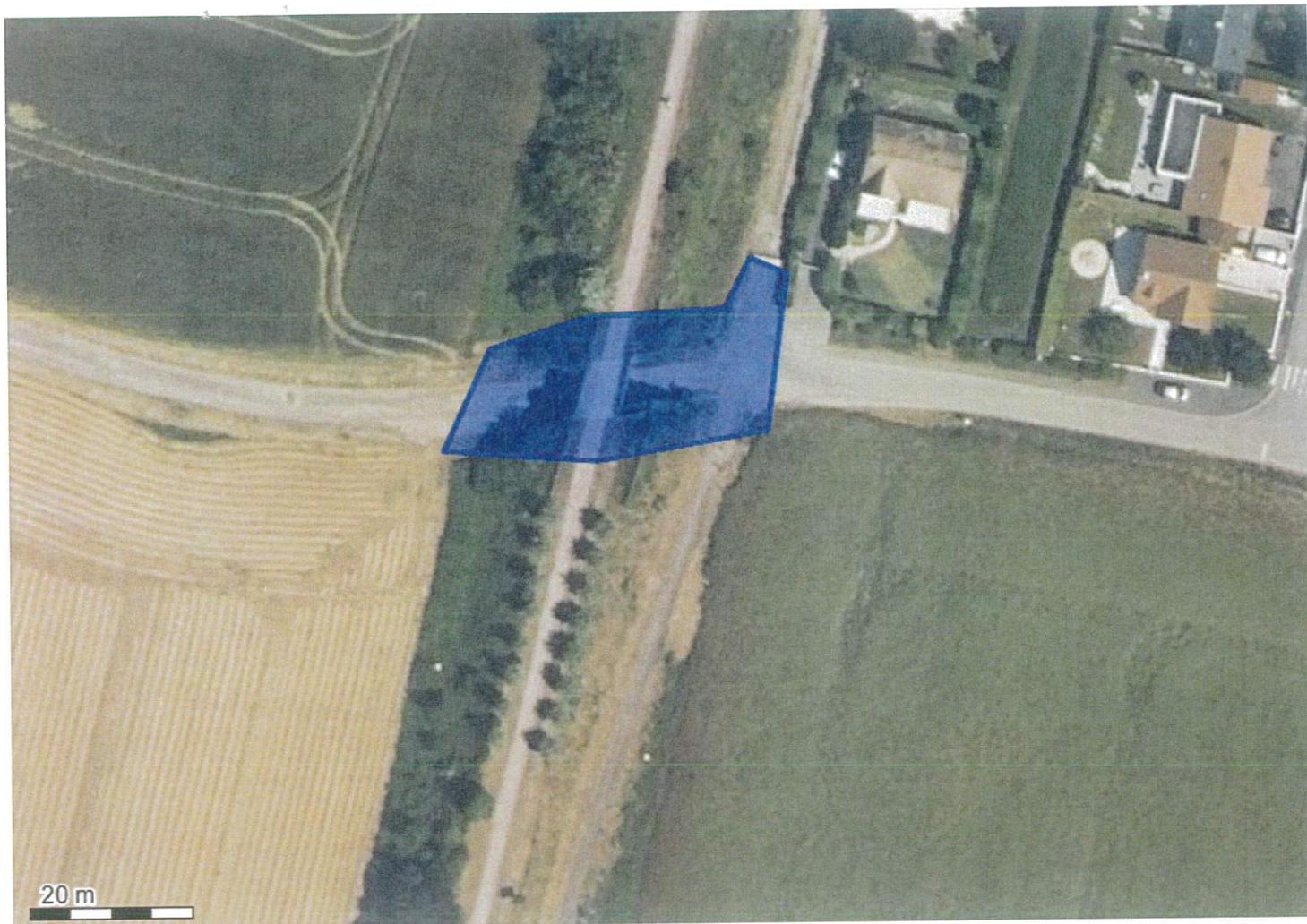
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 2 9 0 4 2 0 2 5

Nom : DEVRIENDT Prénom : MAXIME Qualité :





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-0.29650153,49.1485711 -0.29633255,49.14860618 -0.29610188,49.14861319 -0.29605896,49.14866932 -0.29599727,49.14865178 -0.29603214,49.14847815 -0.29632182,49.14844658 -0.29658199,49.14845885 -0.29650153,49.1485711</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(49.148571 -0.296502);(49.148606 -0.296333);(49.148613 -0.296102);(49.148669 -0.296059);(49.148652 -0.295997);(49.148478 -0.296032);(49.148447 -0.296322);(49.148459 -0.296582);(49.148571 -0.296502);
```

